

RCS : BERNAY Code greffe : 2701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00169 Numéro SIREN : 752 267 930 Nom ou dénomination : A.J.2.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001935

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001935**
n° de gestion : **2012B00169**
n° SIREN : **752 267 930 RCS Bernay**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Bernay certifie avoir procédé le 03/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.J.2.C. - Société par actions simplifiée
zone artisanale ou zone d'activité de L'arquerie 27270 Broglie -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



102934

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

219/3/1935

Désignation de l'entreprise SAS A.J.2.C

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ZA DE L'ARQUERIE 27270 BROGLIE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 2 2 6 7 9 3 0 0 0 0 3 6

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2018

						Exercice N clos le, 31/12/2018			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA		TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE - BERNAY B.P. 30562 27305 BERNAY CEDEX			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 284	AG	7 284			
		Fonds commercial (1)	AH	215 000	AI		215 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	52 893	AO	10 221	42 672		
		Constructions	AP	926 193	AQ	229 011	697 182		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	390 300	AS	224 946	165 353		
		Autres immobilisations corporelles	AT	151 768	AU	117 343	34 424		
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	41 163	BI		41 163		
	TOTAL (II)			BJ	1 784 605	BK	588 808	1 195 797	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens			BN	10 441	BO		10 441		
En cours de production de services			BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
Marchandises			BT	35 451	BU		35 451		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 379	BW		4 379		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	273 826	BY	1 316	272 510		
		Autres créances (3)	BZ	336 295	CA		336 295		
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Comptes de régularisation		Disponibilités	CF	64 850	CG		64 850		
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 670	CI		7 670		
	TOTAL (III)	CJ	732 914	CK	1 316	731 598			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 517 520	1A	590 124	1 927 395			
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	29 133	(3) Part à plus d'un an	CR	1 579		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :				
Immobilisations :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.J.2.C		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)			DA	200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	181 230	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	61 354	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	462 584	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	533 159	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	34 229	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	7 947	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	264 554	
	Dettes fiscales et sociales			DY	611 599	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	2 647	
	Autres dettes			EA	10 674	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 464 810		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 927 395		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	533 313
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	87 881	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.J.2.C							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 157 951	FB	6 140	FC	1 164 092	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	917 353	FH	8 307	FI	925 660	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 075 304	FK	14 448	FL	2 089 753	
	Production stockée*					FM	(11 078)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	16 107	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 619	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 098 401
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	706 884	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 424)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	473 035	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 900	
	Salaires et traitements*					FY	517 230	
	Charges sociales (10)					FZ	207 356	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	85 893
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 316
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8 507	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 019 699
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	78 702	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 778	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	7 778	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 775)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	70 927	

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.J.2.C</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 164	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 164	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 110	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	376	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 486	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 321)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	7 251	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 099 569	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 038 215	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	61 354	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 915
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 370	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissements des immobilisations		376		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.J.2.CNéant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	222 284	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	52 893	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	302 410	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	316 641	KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	307 142	KQ		KR	
			Dont Composants	M3		KS	390 300	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants			KV	17 802	KW		KX	1 444
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY	106 126	KZ		LA	
		Matériel de transport *				LB	27 336	LC		LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *				LH		LI		LJ	
		Immobilisations corporelles en cours				LK		LL		LM	
		Avances et acomptes				LN	1 520 654	LO		LP	1 444
		TOTAL III									
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	63 939	IU		IV	30
TOTAL IV						LQ	63 939	LR		LS	30
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 806 878	ØH		ØJ	1 474

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	222 284
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	52 893
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	302 410
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	316 641
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	307 142
				IT		MJ		MK	390 300
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU		MM	941	MN	18 305
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	106 126
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	27 336
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
		Avances et acomptes		NC		ND		NE	
		TOTAL III		IY		NG	941	NH	1 521 157
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7
Autres participations				IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	22 805	2F	41 163
TOTAL IV				I3		NJ	22 805	NK	41 163
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	23 747
								ØL	1 784 605
								ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

2019
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.J.2.C

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.J.2.C</u>								Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	7 080	PF	204	PG		PH	7 284
Terrains		PI	6 771	PJ	3 449	PK		PL	10 221
Constructions	Sur sol propre	PM	23 084	PN	15 120	PO		PQ	38 205
	Sur sol d'autrui	PR	76 029	PS	15 832	PT		PU	91 862
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	81 861	PW	17 083	PX		PY	98 944
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	203 413	QA	21 532	QB		QC	224 946
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	11 552	QE	1 712	QF	941	QG	12 323
	Matériel de transport	QH	70 663	QI	9 896	QJ		QK	80 559
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 022	QM	1 437	QN		QO	24 460
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	496 400	QV	86 065	QW	941	QX	581 523
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	503 480	ØP	86 269	ØQ	941	ØR	588 808
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			N0		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.J.2.C										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	41 163	UV	29 133	UW	12 030				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 579				1 579				
	Autres créances clients	UX	272 246		272 246						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 841		2 841						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	25 010		25 010					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 443		4 443					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	304 001		304 001						
	Charges constatées d'avance	VS	7 670		7 670						
	TOTAUX		VT	658 956	VU	645 346	VV	13 609			
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	87 881		834				87 047		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	445 278		3 392		890		440 995		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	34 000		24 000		10 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	264 554		197 709		66 844				
Personnel et comptes rattachés		8C	80 031		80 031						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	218 273		58 975		159 298				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 959		5 959						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	148 305		148 305						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	159 029		10 375		148 654				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 647		2 647						
Groupe et associés (2)		VI	229		229						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 674		853		9 820				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 456 863	VZ	533 313		395 507		528 042		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	229			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	27 054	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.J.2.C										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale		ZB	15 000		
							{ - Autres réserves		ZD	30 719		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	45 719		Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF			
	TOTAL I			ØF	45 719		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG			
										TOTAL II	ZH	45 719
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	10 267			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	99 820		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	86 608			XQ	87 756		
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	10 637		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	52 632		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	125			ST	222 187		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	473 035		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	8 699		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS				9Z	15 201		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	23 900		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	414 553		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	232 088		
DIVERS	— Montant brut des salaires *								ØB	515 014		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0			
									ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
RÉGIME DE GROUPE *	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

CELEAD GROUP
A L'ORIGINE

SAS A.J.2.C

Zone d'Activités de l'Arquerie
27270 - BROGLIE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

Greffé



ELBEUF
11, rue d'Alsace B.P. 413
76504 Elbeuf cedex
T 02 32 96 52 00

LE NEUBOURG
56, rue de la République
27110 Le Neubourg
T 02 32 35 24 74

BOURG-ACHARD
62, rue de l'Avenir
27310 Bosgouet
T 02 32 20 91 00

A.J.2.C.

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €

Siège social : Z.A. de l'Arquerie 27270 BROGLIE

R.C.S : BERNAY 752 267 930

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2018

contact@cogebs.com - www.cogebs.com

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Rouen - Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la CRCC de Rouen
COGEBS ADEC EUROPE - SARL au capital de 468 000 € - RCS ROUEN B 365 501 097 - SIRET 365 501 097 00044 - TVA FR 74365501097 - NAF 6920Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



A l'assemblée générale de la société A.J.2.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.J.2.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

contact@cogebis.com - www.cogebis.com



Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ELBEUF, le 01 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes,

La SARL COGEBIS ADEC EUROPE

Représentée par Bénédicte BREANT DELIENS

BILAN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 284,64	7 284,64		204,50
Fonds commercial	215 000,00		215 000,00	215 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	52 893,50	10 221,17	42 672,33	46 121,68
Constructions	926 193,99	229 011,89	697 182,10	745 217,81
Installations techniques, matériel et outillage	390 300,81	224 946,83	165 353,98	186 886,90
Autres immobilisations corporelles	151 768,70	117 343,83	34 424,87	46 027,61
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				3 218,65
Autres immobilisations financières	41 163,78		41 163,78	60 720,92
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 784 605,42	588 808,36	1 195 797,06	1 303 398,07
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens	10 441,00		10 441,00	21 519,00
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	35 451,33		35 451,33	31 027,06
Créances				
Clients et comptes rattachés	273 826,56	1 316,31	272 510,25	229 788,88
Fournisseurs débiteurs	296,43		296,43	901,44
Personnel	2 841,00		2 841,00	2 841,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	25 010,00		25 010,00	38 916,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 443,26		4 443,26	7 447,84
Autres créances	303 704,92		303 704,92	118 865,43
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 379,17		4 379,17	6 788,30
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	64 850,66		64 850,66	128 913,80
Charges constatées d'avance	7 670,51		7 670,51	9 078,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	732 914,84	1 316,31	731 598,53	596 086,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 517 520,26	590 124,67	1 927 395,59	1 899 484,82

COGEB S ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11 Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

SIRET : 365 501 097 00064

Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	200 000,00	200 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000,00	5 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	181 230,52	150 510,75
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	61 354,30	45 719,77
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	462 584,82	401 230,52
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	445 278,15	448 349,27
Découverts et concours bancaires	87 881,48	87 047,36
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	533 159,63	535 396,63
Emprunts et dettes financières diverses	34 000,00	58 000,00
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	229,02	350,85
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 947,60	8 806,33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 554,40	291 169,27
Personnel	80 031,69	79 648,72
Organismes sociaux	218 273,21	218 423,26
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 959,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	148 305,98	129 134,72
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	159 029,22	152 632,65
Dettes fiscales et sociales	611 599,10	579 839,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 647,00	14 091,40
Autres dettes	10 674,02	10 600,47
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 464 810,77	1 498 254,30
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	1 927 395,59	1 899 484,82

COGEBES ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11 Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

SIRET : 365 501 097 00064

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
PRODUITS				
Ventes de marchandises	1 164 092,14	55,70	1 302 888,12	56,11
Production vendue	925 660,94	44,30	1 018 997,44	43,89
Production stockée	-11 078,00	-0,53	16 313,20	0,70
Subventions d'exploitation				
Autres produits	19 726,85	0,94	2 953,23	0,13
Total	2 098 401,93	100,41	2 341 151,99	100,83
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	706 884,09	33,83	738 967,25	31,83
Variation de stock (m/ses)	-4 424,27	-0,21	22 619,68	0,97
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	473 035,05	22,64	512 017,94	22,05
Total	1 175 494,87	56,25	1 273 604,87	54,85
MARGE SUR M/SES & MAT	922 907,06	44,16	1 067 547,12	45,98
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	23 900,50	1,14	26 189,92	1,13
Salaires et Traitements	517 230,11	24,75	629 957,07	27,13
Charges sociales	207 356,37	9,92	239 291,04	10,31
Amortissements et provisions	87 209,55	4,17	106 432,43	4,58
Autres charges	8 507,79	0,41	162,61	0,01
Total	844 204,32	40,40	1 002 033,07	43,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	78 702,74	3,77	65 514,05	2,82
Produits financiers	2,68		1 242,04	0,05
Charges financières	7 778,24	0,37	21 415,32	0,92
Résultat financier	-7 775,56	-0,37	-20 173,28	-0,87
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	70 927,18	3,39	45 340,77	1,95
Produits exceptionnels	1 164,91	0,06	2 030,00	0,09
Charges exceptionnelles	3 486,79	0,17	1 425,00	0,06
Résultat exceptionnel	-2 321,88	-0,11	605,00	0,03
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	7 251,00	0,35	226,00	0,01
RESULTAT DE L'EXERCICE	61 354,30	2,94	45 719,77	1,97

COGEB S ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000 €

11 Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

SIRET : 365 501 097 00064

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.J.2.C

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 927 396 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 61 354 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2019 par le gérant.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

COGEBS ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 25 010 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE. .

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

COGEBS ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	215 000			215 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 285			7 285
Immobilisations incorporelles	222 285			222 285
– Terrains	52 894			52 894
– Constructions sur sol propre	302 411			302 411
– Constructions sur sol d'autrui	316 641			316 641
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	307 142			307 142
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	390 301			390 301
– Installations générales, agencements aménagement divers	17 803	1 444	942	18 306
– Matériel de transport	106 127			106 127
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 337			27 337
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 520 654	1 444	942	1 521 157
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	63 940	30	22 806	41 164
Immobilisations financières	63 940	30	22 806	41 164
ACTIF IMMOBILISE	1 806 878	1 474	23 747	1 784 605

COGEBES ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 444	30	1 474
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 444	30	1 474
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		942	22 806	23 747
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		942	22 806	23 747

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	215 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	215 000

COGEBS ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 080	205		7 285
Immobilisations incorporelles	7 080	205		7 285
– Terrains	6 772	3 449		10 221
– Constructions sur sol propre	23 085	15 121		38 205
– Constructions sur sol d'autrui	76 030	15 832		91 862
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	81 862	17 083		98 945
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	203 414	21 533		224 947
– Installations générales, agencements aménagements divers	11 552	1 713	942	12 324
– Matériel de transport	70 663	9 896		80 560
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 023	1 438		24 460
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	496 400	86 065	942	581 524
ACTIF IMMOBILISE	503 480	86 270	942	588 808

COGEBS ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 658 956 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	41 164	29 134	12 030
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	273 827	272 247	1 580
Autres	336 296	336 296	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 671	7 671	
Total	658 956	645 347	13 610
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Depots de caution sur locations	15 697
Clients – factures À Établir	1 439
Fournisseurs avoirs a recevoir	61
Total	17 197

COGEBS ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 Euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 40,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	40,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	40,00

COGEBS ADEC EUROPE
S.A.R.L au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 456 863 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	87 881	834		87 047
– à plus de 1 an à l'origine	445 278	3 393	890	440 995
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	34 000	24 000	10 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 554	197 710	66 845	
Dettes fiscales et sociales	611 599	303 647	307 952	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 647	2 647		
Autres dettes (**)	10 903	1 083	9 820	
Produits constatés d'avance				
Total	1 456 863	533 314	395 507	528 042
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	27 055			
(**) Dont envers les associés	229			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 229 Euros.

COGEBES ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	23 955
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crÉdit	35
Agios bancaires a payer	834
Dettes provis. pr congÉs À payer	39 800
Personnel – autres charges À payer	11 580
Charges sociales s/congÉs À payer	15 920
Charges sociales – charges à payer	4 838
Charges fiscales s/congÉs À payer	748
Taxe d apprentissage a payer	3 459
Formation continue a payer	6 168
Trésor public plan de sauvegarde	148 654
Total	255 991

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatÉes d avance	6 928		
Loyers credits baux d avance	188		
Locations financieres d avance	554		
Total	7 671		

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	41 164	29 134	12 030
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	273 827	272 247	1 580
Autres	336 296	336 296	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 671	7 671	
Total	658 956	645 347	13 610
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	87 881	834		87 047
– à plus de 1 an à l'origine	445 278	3 393	890	440 995
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	34 000	24 000	10 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 554	197 710	66 845	
Dettes fiscales et sociales	611 599	303 647	307 952	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 647	2 647		
Autres dettes (**)	10 903	1 083	9 820	
Produits constatés d'avance				
Total	1 456 863	533 314	395 507	528 042
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	27 055			
(**) Dont envers les associés	229			

COGEB S ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €

11 Rue d'Alsace - B.P. 413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

SIRET : 365 501 097 00064

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

A.J.2.C
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 Euros
Siège social : Z.A de L'ARQUERIE
27270 BROGLIE

752 267 930 RCS BERNAY

**TEXTE DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
ET DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2019**

1 – Texte de la proposition d'affectation du résultat

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 61 354,30 Euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 61 354,30 Euros

Affectation du résultat :

Au crédit du compte « Autres réserves »	61 354,30 Euros	
	-----	-----
Totaux	61 354,30 Euros	61 354,30 Euros
	=====	=====

Rappel des dividendes distribués.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des exercices précédents.

 CERTIFIÉ CONFORME
A LONGUE

2 – Texte de la résolution d'affectation du résultat

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 61 354,30 Euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice 61 354,30 Euros

Affectation du résultat :

Au crédit du compte « Autres réserves »	61 354,30 Euros	
	-----	-----
Totaux	61 354,30 Euros	61 354,30 Euros
	=====	=====

Rappel des dividendes distribués.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

Pour copie certifié conforme
La Présidente
Marie-Lyne VAGNER




A.J.2.C
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 Euros
Siège social : Z.A de L'ARQUERIE
27270 BROGLIE

752 267 930 RCS BERNAY

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 d'une durée de douze mois, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Afin d'assurer votre complète information, nous examinerons successivement les points suivants :

- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé,
- Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice,
- Activités en matière de recherche et de développement,
- Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir,
- Exposé sur les résultats économiques et financiers,
- Filiales et participations,
- Présentation des comptes annuels,
- Affectation du résultat,
- Dividendes distribués,
- Dépenses non déductibles fiscalement,
- Informations sur la durée des mandats.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité principale de notre société est la mécanique, carrosserie, peinture des poids lourds, bus, autocars et utilitaires.

Pour cela, nous disposons de deux établissements situés respectivement à Broglie et à Bourgheroulde.


A signature is written over the stamp.

Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaires s'est élevé à 2 089 753 Euros.

Par ailleurs nous vous rappelons que par jugement en date du 14 septembre 2017, le Tribunal de Commerce de Bernay avait ouvert une procédure de Sauvegarde à l'égard de notre société.

Le même Tribunal de Commerce de Bernay par jugement en date du 04 Octobre 2018 a arrêté le plan de sauvegarde de notre société organisant la continuation de l'entreprise et fixé la durée du plan à 10 années.

Concernant notre ancien établissement de Duranville dont la fermeture avait été effective en septembre 2017, la résiliation du bail a bien été effective comme prévu au 30 Novembre 2018 date à laquelle nous avons rendu les clefs au propriétaire et perçu le remboursement de notre dépôt de garantie.

A noter également qu'au cours de l'exercice notre dossier d'appel d'offre pour le renouvellement d'agrément pour le dépannage du tronçon de l'autoroute A28 n'a pas été retenu.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme par le passé, nous poursuivrons notre démarche de répondre à tout marché d'offre public entrant dans notre secteur d'activité et continuerons à veiller à améliorer notre productivité, développer et à diversifier notre clientèle par la recherche de nouveaux marchés.

En ce qui concerne l'évolution à moyen terme, les incertitudes de la conjoncture ne permettent pas d'en cerner le contour.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 089 753 €.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 098 401 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 019 699 €.

Parmi ces charges d'exploitation figurent notamment :

- les autres achats et charges externes pour 473 035 €
- les impôts, taxes et versements assimilés pour 23 900 €
- les salaires et traitements pour 517 320 €
 - L'effectif salarié moyen s'élève à 15 personnes.
- les charges sociales pour 207 356 €

 VENTINE COMMERCE
A L'ORIGNAL

- les dotations aux amortissements pour 85 893 €
- les dotations aux provisions pour 1 316 €
- les autres charges pour 8 507 €

Le résultat d'exploitation ressort à un montant de 78 702 €

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 7 775 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 70 927 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel négatif de 2 321 €, de l'impôt sur les bénéfices de 7 251 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 61 354 €.

Au 31 Décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 927 395 €.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société ne détient aucune filiale ni participation.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de notre exercice clos le 31 Décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 61 354,30 Euros de la manière suivante :

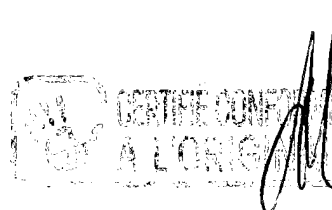
- Bénéfice net comptable..... : 61 354,30 €
- Au crédit du compte « Autres réserves » : 61 354,30 €

DIVIDENDES DISTRIBUES

Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au titre des exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à l'article 39-4 du Code général des impôts, nous vous précisons que durant l'exercice écoulé, aucune charge non déductible du résultat fiscal n'a été comptabilisée.



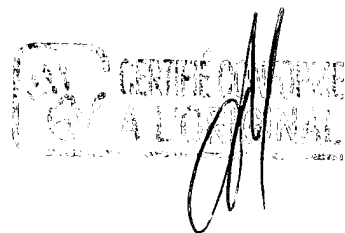
INFORMATIONS SUR LA DUREE DES MANDATS

Nous vous rappelons que Madame VAGNER Marie-Lyne a été nommé Présidente de la société A.J.2.C pour une durée non limitée par les statuts lors de la constitution de la société.

Au terme de la présente assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la durée du mandat du commissaire aux comptes conformément à la loi prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes du sixième exercice, à savoir l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

La Présidente

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. VAGNER'. To the left of the signature is a rectangular official stamp. The stamp contains the text 'AJ.2.C CENTRE D'INTERPRETATION' on the top line and '100% ALCOOL' on the bottom line. There is also some smaller, less legible text within the stamp.

A.J.2.C
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 Euros
Siège social : Z.A de L'ARQUERIE
27270 BROGLIE

752 267 930 RCS BERNAY

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 JUIN 2019

- Exercice clos le 31 Décembre 2018 -

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi intervenues au cours de l'exercice :

1.1 – Comptes courants des associés

Les comptes courants se présentent comme suit au 31 décembre 2018 :

- Compte courant créditeur de Madame Marie-Lyne VAGNER : 229,02 €

Il n'a pas été versé ni provisionné d'intérêts sur ces comptes en 2018.

1.2 – Rémunérations versées aux actionnaires :

- Madame Marie-Lyne VAGNER a perçu une rémunération brute de 48 000 € pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- Monsieur Armel LE CALLONNEC a perçu une rémunération brute de 46 697 € pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- Monsieur Jean-François IGEL a perçu une rémunération brute de 43 200 € pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- Madame Christine VANNOOTE a perçu une rémunération brute de 32 967 € pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

1.3 – Conventions portant sur des opérations autres et conclues à des conditions normales ; intervenues directement ou par personne interposée entre la société et un de ses actionnaires ou président ; passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance, est simultanément président ou actionnaire de votre société.

La société SAS A.J.2.C, sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, a facturé à la société SARL RIVIERE MANUTENTION dont Madame Marie-Lyne VAGNER est associée gérante une somme de 100 171,98 € hors taxes au titre de travaux, prestations et refacturations diverses.



La société SARL RIVIERE MANUTENTION quant à elle, a facturé à la société SAS A.J.2.C sur l'exercice clos le 31 décembre 201, une somme de 17 064,65 € hors taxes au titre de prestations et refacturations diverses.

La Présidente
Marie-Lyne VAGNER

